



CATALOGUE DE FORMATIONS JURIDIQUES

2018



POLE DROIT ET JUSTICE – SERVICE FORMATION

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Conseil d'Action Sociale Protestant (CASP) est une association de la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, avec laquelle l'Association Réflexion Action Prison Et Justice (ARAPEJ) a fusionné le 1^{er} juillet 2016.

Le CASP a pour but « d'accueillir, aider, conseiller, accompagner, soutenir, sans distinction de religion, de race, d'idéologie ou de nationalité ceux qui le consultent en raison de difficultés d'ordre social, psychologique, relationnel, juridique, matériel, économique, spirituel ». L'action du CASP est centrée sur l'accueil inconditionnel, l'accompagnement, l'hébergement et le logement de toute personne en situation d'extrême précarité.

Depuis la fusion, ses actions sont renforcées par celles de l'ARAPEJ, association fondée en 1976 par quatre aumôniers de prison protestants et catholiques qui se sont donnés pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner en priorité les personnes sortants de prison ou placées sous-main de justice, mais aussi les personnes en grande difficulté sociale. Partie de quelques places d'hébergement, l'association gère actuellement 30 établissements et services organisés en pôles. En parallèle de ses actions sur le terrain, elle mène une réflexion sur les phénomènes de délinquance, l'exclusion, le sens de la peine et tend à proposer des réformes relatives à la justice et à la prison.

Le pôle « Droit et Justice » participe activement à ces engagements. Il regroupe des points d'accès au droit en détention, comme à Fleury-Merogis ou à Melun, mais aussi des points d'accès au droit en ville, à Paris comme à Aulnay-sous-Bois, ainsi qu'un numéro vert destiné aux détenus et à leurs familles, mis en place dès 1996. Ce pôle dispense aussi des formations juridiques.

Ces formations sont dispensées aux salariés et aux bénévoles depuis près de dix ans par l'intermédiaire d'Annick Dorléans. Titulaire d'une maîtrise de Droit privé spécialisée en « carrières juridiques et judiciaires » ainsi que d'un Diplôme d'Etudes Approfondies de Droit privé option « sciences criminelles », elle a également été médiatrice pénale, chargée de l'aide aux victimes, juriste en Droit des femmes et de la famille puis consultante en Droit. Responsable Juridique depuis 1996, elle a mis en place et géré le Numéro Vert National destiné aux détenus et à leurs proches.

Elle dispense actuellement des enseignements relevant de toutes les branches du Droit à l'Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne auprès d'étudiants préparant différents diplômes du travail social. Elle participe aussi aux jurys, aux guidances des mémoires et à la correction des copies. Annick Dorléans assure également des permanences juridiques auprès d'associations locales et de collectivités territoriales et participe régulièrement à la rédaction d'articles dans différentes revues du champ pénitentiaire et social.

Quant service formation, il est très rattaché à la promotion de l'accès au droit et au développement de l'autonomie des personnes dans respect des cadres éthiques et déontologiques.

POURQUOI SE FORMER AVEC NOTRE ASSOCIATION ?



Nous vous proposons une approche pédagogique plaçant l'apprenant au cœur du dispositif.

Vos motivations et vos attentes, votre auto-évaluation et votre méthode d'apprentissage sont ainsi pris en compte à l'aide d'un questionnaire.



Nous vous permettons d'opter pour une formation personnalisée

Si vous avez déjà une petite idée de ce que vous souhaitez, l'ARAPEJ vous garantis une formation « sur-mesure », adaptée à vos attentes et à vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !



Nous vous communiquons des supports pédagogiques adaptés

Chaque participant reçoit des supports écrits lui permettant de suivre l'évolution du Droit. Ces supports sont adaptés à la demande des professionnels.



Nous vous offrons la possibilité de vous entretenir directement avec des professionnels de l'action sociale et du Droit.

Nos formations accueillent régulièrement des professionnels en lien avec le monde judiciaire et le secteur social. Ils ne manqueront pas de vous donner un aperçu pratique de l'exercice de leur profession.



Nous vous formons dans toute la France

Mobile, le service de formation juridique de l'ARAPEJ est en mesure de se déplacer sur l'ensemble du territoire français en fonction de vos besoins.

Le but de nos formations est la maîtrise des connaissances par les professionnels du social en vue de favoriser l'autonomie des usagers.

LES FORMATIONS

QUE NOUS VOUS PROPOSONS

- **Les droits des étrangers**
Vendredi 02 et lundi 19 février ou lundi 29 octobre et lundi 12 novembre 2018
- **Les fondamentaux en droit pénal et en procédure pénale**
Lundi 9 avril et Lundi 23 avril 2018
- **La réforme de la protection de l'enfance**
Lundi 07 mai 2018
- **L'acquisition de la nationalité française**
Lundi 25 juin 2018

- **Les fondamentaux en droit du travail**
Lundi 28 mai et lundi 11 juin 2018

- **Ethique, responsabilité des travailleurs sociaux et secret professionnel**
Lundi 3 décembre 2018

- **Les fondamentaux du droit de la famille**
Lundi 10 décembre 2018

- **Le droit du logement et les lois DALO, MOLLE et ALUR**
Lundi 01 octobre et lundi 15 octobre 2018

- **Les droits des usagers : principes et outils de la Loi du 02 Janvier 2002**
Lundi 17 décembre 2018

- **Le parcours pénitentiaire de la personne détenue et de sa famille**
Lundi 05 novembre et lundi 19 Novembre 2018

- **La violence faite aux femmes**
Lundi 26 Novembre 2018

Les fondamentaux du droit du travail

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : **Lundi 28 mai et lundi 11 juin 2018 (deux journées)**
- > Lieu : **Paris (Métro Robespierre)**
- > Horaires : **9h-13h et 14h-17h**
- > Tarif adhérent : **150 euros TTC/ jour de formation**
- > Tarif externe : **200 euros TTC/ jour de formation**

OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les bases indispensables en droit du travail ;
- ✓ Connaître les éléments modifiables de façon unilatérale par l'employeur ;
- ✓ Comprendre les rôles et attributions des principaux interlocuteurs en la matière ;
- ✓ Connaître les modalités de rupture du contrat de travail et les recours possibles.

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel confronté à des questions relatives au droit du travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Etude des textes et de la jurisprudence fondamentale ;
- ✓ Analyse d'un contrat de travail ;
- ✓ Cas pratiques.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un représentant du conseil de prud'hommes de Paris.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le droit du travail est l'ensemble des normes juridiques qui régissent les relations entre employeurs et salariés. Il encadre notamment la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail et garantit le respect des libertés syndicales ainsi que des normes de sécurité du travail.

Il concerne deux niveaux de relations : les relations individuelles et les relations collectives de travail.

L'application du droit du travail implique de nombreuses institutions et se trouve en évolution constante.

La loi EL KHOMRI fait primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche. Quel sera son impact pratique?

CONTENU

- > Les différents contrats de travail
- > La relation de travail : les heures supplémentaires, les congés, les absences...
- > Le bulletin de paye
- > La modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail ;
- > Les différents modes de rupture du contrat de travail : licenciements, démission, prise d'acte, rupture conventionnelle...
- > Le pouvoir disciplinaire de l'employeur : le droit disciplinaire et l'étude de la jurisprudence
- > Analyse de la Loi EL KHOMRI

Les fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le droit pénal ou droit criminel est l'une des branches du droit qui définit des comportements antisociaux (les infractions) et prévoit la réaction de la société envers ces comportements, le plus souvent sous forme d'une peine pénale.

Le droit pénal concerne le rapport entre la société en général et un individu.

Il s'articule avec les règles de procédure pénale, qui fixent le cadre juridique que doivent respecter l'enquête, la poursuite et le jugement visant une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction.

Le système judiciaire a pour fonction de trancher les litiges et de sanctionner les auteurs d'infractions aux lois pénales tout en respectant leurs droits.

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : Lundi 9 avril et Lundi 23 avril 2018 (deux journées)
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

CONTENU

- > Les infractions et leur classification
- > L'organisation judiciaire : les différentes juridictions et les différents magistrats, les auxiliaires de justice
- > L'action publique et l'action civile
- > Les notions de responsabilité et d'irresponsabilité pénale
- > Les différentes peines
- > L'avocat : l'organisation de la profession, les relations entre l'avocat et son client et les rapports entre avocats, la commission d'office et l'aide juridictionnelle
- > La main courante, la plainte et la constitution de partie civile
- > Les enquêtes policières
- > L'instruction
- > Le jugement et les voies de recours
- > L'autorité de la chose jugée et la force exécutoire

OBJECTIFS

- Connaître le vocabulaire juridique et judiciaire de base
- Acquérir une culture juridique générale pratique en droit pénal et en procédure pénale
- Maîtriser l'organisation judiciaire en droit pénal
- Comprendre la portée de la jurisprudence en la matière

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel confronté dans sa pratique à des questions relatives au droit pénal et à la procédure pénale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Glossaire juridique ;
- Travail à partir d'un dossier de demande d'aide juridictionnelle

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un spécialiste externe et praticien en la matière

Les droits spécifiques des étrangers

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : vendredi 02 février et lundi 19 février 2018 ou lundi 29 octobre et lundi 12 novembre 2018 (deux journées)
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

PRESENTATION DE LA FORMATION

Les principales règles applicables en la matière figurent dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile, qui est issu d'une remise en forme de l'ordonnance de 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce texte a été modifié de nombreuses fois.

Le Code du travail contient lui aussi un certain nombre de dispositions concernant le travail des migrants.

La France a par ailleurs conclu des accords bilatéraux avec des pays tiers.

Le droit d'asile a été réformé par une loi promulguée le 29 Juillet 2015.

Visas de long séjour, contrat d'intégration républicaine, carte de séjour pluriannuelle, immigration professionnelle... la Loi du 7 mars 2016 relative à l'accueil et au droit des étrangers en France comporte plusieurs nouveautés.

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le dispositif légal et réglementaire applicable aux étrangers en France ;
- ✓ Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des questions traitées ;

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Toute personne, professionnelle ou non, confrontée aux droits des étrangers.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Etude de la jurisprudence récente ;
- ✓ Travail à partir d'un dossier de demande d'asile à l'OFPRA ;
- ✓ Analyse de situations concrètes rencontrées par les participants et les intervenants.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un représentant de l'office Française de l'immigration et de l'intégration.

CONTENU

- > Les conditions d'entrée en France et les titres de séjour ;
- > Travail social et contrôle de l'immigration ;
- > Les droits sociaux des étrangers ;
- > Les ressortissants des pays relevant d'accords bilatéraux ;
- > Le statut de l'europpéen ;
- > L'éloignement des étrangers ;
- > L'assignation à résidence ;
- > Les droits spécifiques des étrangers ;
- > Situation des réfugiés et protection subsidiaire : la réforme du 29 juillet 2015 ;
- > Les droits sociaux des étrangers ;
- > Situation des conjoints et partenaires des étrangers.

La réforme de la protection de l'enfance

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : Lundi 9 avril et Lundi 23 avril 2018 (deux journées)
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

OBJECTIFS

- ✓ Appréhender l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance, après les réformes du 05 mars 2007 et du 14 mars 2016
- ✓ Identifier les acteurs de la protection administrative et de la protection judiciaire.

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Toute personne intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Analyse des textes fondamentaux ;
- ✓ Etude de cas issus des pratiques professionnelles ;
- ✓ La méthodologie de l'information préoccupante et du signalement judiciaire.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un représentant de la cellule de recueil des informations préoccupantes de Paris.

PRESENTATION DE LA FORMATION

La loi du 05 mars 2007 a profondément modifié le dispositif de protection de l'enfance. Sans refonder radicalement le cadre général, elle propose de nouvelles prestations et surtout elle impulse un esprit nouveau à la prévention, réorganise le dispositif de signalement et favorise la diversification des prises en charge.

La loi du 14 mars 2016 est venue compléter la loi de 2007 ; le texte repose sur un postulat fort : les besoins de l'enfant comme la continuité de son parcours doivent primer sur toute autre considération.

CONTENU

- > Le champ d'application : l'enfant en danger et l'enfant en risque, le développement de la prévention
- > Les différents acteurs et institutions : le Président du Conseil Départemental, les acteurs judiciaires, la cellule de recueil d'évaluation de traitement de l'information préoccupante
- > L'information préoccupante et le signalement, entre procédure administrative et procédure judiciaire
- > Des mesures d'aide à la parentalité aux mesures de placement administratif ;
- > Le secret partagé dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- > L'amélioration et la diversification des modes d'intervention.

L'acquisition de la nationalité française

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Date : Lundi 25 juin 2018
- > Lieu : Paris (Métro Robespierre)
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

OBJECTIFS

- ✓ Acquérir des connaissances et maîtriser la procédure d'acquisition de la nationalité française ;
- ✓ Savoir monter un dossier de naturalisation ;

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel amené à travailler sur l'obtention de la nationalité française.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Echanges sur des situations concrètes, notamment vécues par les participants ;
- ✓ Travail à partir d'un dossier de demande de naturalisation.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-ARAPEJ ; Un avocat spécialiste du sujet.

PRESENTATION DE LA FORMATION

On distingue traditionnellement deux éléments de rattachement à la nationalité française, le droit du sang ou le droit du sol. La nationalité française est attribuée à la naissance, c'est-à-dire que la personne est considérée comme française depuis sa naissance, soit par filiation, soit par naissance en France.

Dans les autres situations, la nationalité française peut également s'acquérir par déclaration ou par naturalisation. Une place particulière doit être faite au cas des jeunes étrangers nés et résidant en France qui peuvent acquérir la nationalité française à 18 ans. L'article 59 de la loi n°2016-274 du 07 Mars 2016 relative au droit des étrangers en France crée aussi un nouveau mode d'acquisition de la nationalité française par déclaration.

Toutefois, la nationalité française peut se perdre soit par décision volontaire, soit par décision de l'autorité publique.

CONTENU

- > L'attribution à la naissance ;
- > L'acquisition pour les jeunes nés en France de parents étrangers ;
- > Les différentes hypothèses d'acquisition par déclaration ;
- > L'article 59 de la loi du 07 Mars 2016 et son nouveau mode d'acquisition ;
- > La naturalisation et la réintégration par décret ;
- > Les circulaires du 16 octobre 2012 et du 21 juin 2013 ;
- > Les effets de l'acquisition de la nationalité française et sa preuve ;
- > La perte de la nationalité française.

Les fondamentaux du droit de la famille

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : Lundi 10 décembre 2018
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

OBJECTIFS

Etre en mesure d'appliquer les principes du droit de la famille à chaque situation familiale

Répondre aux questions pratiques relatives à l'organisation et à la transmission des biens

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel impliqué dans la gestion de relations intrafamiliales.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cas pratiques ;
Etude de décisions judiciaires prises par un Juge aux Affaires Familiales.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un spécialiste externe et praticien en la matière

PRESENTATION DE LA FORMATION

La famille est généralement définie comme l'ensemble des personnes partageant un lien de descendance ou un lien d'alliance. En droit français, le couple est établi juridiquement par le mariage, le pacte civil de solidarité ou le concubinage. Les sujets sont multiples : filiation, séparation, décès... Des modes d'union aux démarches administratives en cas d'évènements heureux ou tragiques, le droit de la famille, comporte de nombreuses formalités.

L'ordonnance du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille, entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2016, révisé le Droit de la famille en appliquant la Loi du 16 février 2015. Sont concernés à ce jour : le divorce, la gestion des biens des enfants mineurs et la protection juridique des majeurs.

Ainsi, en cas de séparation et si aucune solution amiable n'est trouvée, les deux époux peuvent demander le partage de leurs biens dès l'instance en divorce. Pour la gestion des biens des mineurs et la protection juridique des majeurs, la confiance aux familles prévaut et seules les situations à risques sont prises en compte par le juge.

CONTENU

- > Les juridictions compétentes ;
- > Les couples : mariage et divorce, concubinage et séparation, le pacs et sa rupture
- > La relation parent-enfant : La filiation, l'adoption, le nom et le prénom, l'autorité parentale, l'obligation alimentaire
- > Les régimes de protection des majeurs
- > Les régimes matrimoniaux : les successions et leurs enjeux patrimoniaux.

Les violences faites aux femmes

PRESENTATION DE LA FORMATION

Les violences subies par les femmes constituent le témoignage le plus flagrant d'inégalité entre hommes et femmes. Le 1^{er} octobre 2010 est entrée en vigueur la loi du 09 juillet 2010 pour la lutte contre la violence au sein du couple et la violence faite aux femmes, qu'elle soit physique ou psychologique, instaurant notamment une ordonnance de protection rendue par le juge aux affaires familiales.

La loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes modifie quant à elle les dispositions relatives à l'ordonnance de protection qui est maintenant délivrée plus rapidement et a une durée de vie plus longue. De plus, elle prévoit spécifiquement le cas où seul un enfant est victime de violences.

Cette loi prévoit également que les étrangers victimes de violences conjugales seront exonérés des taxes et des droits de timbre lors de la délivrance et le renouvellement de leurs titres de séjour. Enfin, le harcèlement moral au sein du couple est mieux précisé. Les femmes victimes de mariages forcés et de mutilations sexuelles constituent une actualité importante qui sera aussi abordée lors de cette formation.

CONTENU

- > La violence au sein du couple après la loi du 9 juillet 2010
- > L'ordonnance de protection et les sanctions de l'auteur de violences
- > Violences conjugales et protection des enfants
- > Le dispositif « Téléphone grave danger »
- > La lutte contre les mariages forcés et les mutilations sexuelles
- > Les violences sexistes et sexuelles au travail.

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Date : Lundi 26 Novembre 2018
- > Lieu : Paris ;
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

OBJECTIFS

- ✓ Pouvoir aider la victime à saisir les autorités compétentes ;
- ✓ Connaître les circuits d'information et les différentes formes de prise en charge des victimes

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Toute personne se sentant concernée par les violences faites aux femmes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Jeux de rôle ;
- ✓ Présentation de situations concrètes.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Karine BALLU, Coordinatrice du Point d'Accès au Droit Paris 15

Le droit du logement et les Lois Dalo, Mole et Alur

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Dates : Lundi 01 octobre et lundi 15 octobre 2018 (deux journées)
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

OBJECTIFS

- ✓ Connaître l'ensemble des textes actuels en matière de législation sur le logement
- ✓ Maîtriser la procédure applicable en matière de prévention des expulsions locatives
- ✓ Connaître l'ensemble des aides au logement
- ✓ Maîtriser les recours DAHO et DALO

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel utilisant dans ses actions le droit au logement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Analyse des textes législatifs ;
- ✓ Analyse de situations concrètes ;
- ✓ Travail à partir de recours DALO et DAHO.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un spécialiste externe en droit de logement

PRESENTATION DE LA FORMATION

En France, le droit au logement est un droit constitutionnel. L'urgence du droit au logement devient plus aiguë face à la montée de la pauvreté et du mal-logement.

Le 05 mars 2007 est promulguée la loi instituant le droit au logement opposable (« Loi DALO ») et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dite « Loi MOLLE » ou « Loi BOUTIN » a réformé en profondeur le logement social.

Quant à la loi ALUR du 24 mars 2014, elle a réformé le système d'attribution des logements sociaux dans le sens d'une simplification du dispositif.

CONTENU

- > La location HLM ;
- > De l'impayé à l'expulsion ;
- > Les aides au logement ;
- > Les outils en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- > Le dispositif d'état solidaire pour l'accès au logement ;
- > Les accords collectifs ;
- > Les contingentements ;
- > Analyse de la loi DALO ;
- > Analyse de la loi MOLLE ;
- > Analyse de la loi ALUR ;
- > Les recours.

Les droits des usagers : principes et outils de la Loi du 02 janvier 2002

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Date : **lundi 19 décembre 2018**
- > Lieu : **Paris**
- > Horaires : **9h-13h et 14h-17h**
- > Tarif adhérent : **150 euros TTC par jour de formation**
- > Tarif externe : **200 euros TTC par jour de formation**

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le cadre législatif et réglementaire existant en matière de droits des usagers ;
- ✓ Définir de nouvelles pistes de travail ;
- ✓ Réfléchir sur le contenu des outils de la loi du 2 janvier 2002 (contrat de séjour, livret d'accueil, règlement de fonctionnement...)

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel travaillant dans le secteur social et médico-social.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Apports théoriques et pratiques ;
- ✓ Analyse de situations concrètes ;
- ✓ Analyse de la jurisprudence issue de l'application de la loi du 2 janvier 2002.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-Arapej ; Un délégué du défenseur de droit.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Affirmer la place des usagers » est l'un des objectifs de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Dans le but de mieux adapter les réponses aux besoins des personnes accueillies, la loi a préconisé la mise en place d'un certain nombre d'outils. La loi de 2002 entend promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, ainsi que l'exercice de leur citoyenneté, mais aussi prévenir les exclusions et en corriger les effets.

Conformément aux grands principes énoncés, la loi et ses décrets affirment les droits des personnes prises en charge par les structures sociales et médico-sociales, en instituant des moyens d'information à leur profit et des instances destinées à assurer une mise en œuvre effective de ces droits.

CONTENU

- > Bilan de l'application et avancées de la loi du 2 janvier 2002
- > Les droits généraux reconnus à tout usager citoyen
- > Analyse des outils et des instances garantissant l'exercice des droits des usagers
- > la participation individuelle et collective des usagers
- > les obligations des usagers.

Le parcours pénitentiaire de la personne détenue et de sa famille

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le parcours judiciaire s'exécute en parallèle du parcours pénitentiaire pour le prévenu comme pour le condamné, les difficultés personnelles et matérielles s'accumulent.

L'attente de la décision de justice bloque la situation du prévenu pour l'accès à l'emploi, l'accès au titre de séjour etc.

Chaque jour, la famille subit les conséquences de l'incarcération de son parent.

Le prévenu et le détenu sont contraints par les règles de la vie en détention et plusieurs acteurs de l'établissement pénitentiaire interviennent durant leur parcours.

CONTENU

- > Principes généraux ;
- > L'arrivée en prison ;
- > La vie en détention et les conditions de détention ;
- > Les droits des détenus ;
- > L'application des peines ;
- > Les différents aménagements de peine ;
- > La sortie de prison ;
- > L'information de la famille ;
- > Le maintien des liens avec la famille malgré la détention ;
- > Le rôle de la famille dans la sortie de prison ;
- > Les droits sociaux ;

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Date : **Lundi 05 Novembre et lundi 19 Novembre 2018** (deux journées) ;
- > Lieu : **Paris**
- > Horaires : **9h-13h et 14h-17h**
- > Tarif adhérent : **150 euros TTC par jour de formation**
- > Tarif externe : **200 euros TTC par jour de formation**

OBJECTIFS

- ✓ Appréhender le parcours pénitentiaire de la personne détenue, du mandat de dépôt à la levée définitive de l'écrou ;
- ✓ Connaître les principes généraux de la vie en milieu carcéral afin d'accompagner efficacement les usagers confrontés de près ou de loin à l'emprisonnement.

PUBLIC PRÉ-REQUIS

L'ensemble des professionnels intervenant au contact de personnes ayant ou ayant eu affaire avec la justice pénale ou l'administration pénitentiaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Elaboration d'une demande de permis de visite
- ✓ Cas pratiques ;
- ✓ Analyse de situations concrètes rencontrées par les participants et les intervenants.

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-ARAPEJ ; Un représentant du service pénitentiaire d'insertion et de probation

L'éthique, responsabilité des travailleurs sociaux et secret professionnel

INFORMATIONS PRATIQUES

- > Date : Lundi 3 décembre 2018
- > Lieu : Paris
- > Horaires : 9h-13h et 14h-17h
- > Tarif adhérent : 150 euros TTC par jour de formation
- > Tarif externe : 200 euros TTC par jour de formation

PRESENTATION DE LA FORMATION

Etre responsable, c'est être redevable de ses actes devant la loi, dans une relation juridique. La notion de risque est au cœur même du processus de prise en charge des personnes accueillies dans le secteur social.

Le droit de la responsabilité des travailleurs sociaux résulte d'une construction jurisprudentielle, qui est passée progressivement d'une responsabilité pour faute à une responsabilité de plein droit pour risque. Cette formation est l'occasion de prendre connaissance des derniers textes et de la jurisprudence récente. Les mises en cause pénales, de plus en plus fréquentes, interrogent sur les limites de la responsabilité civile et les éventuelles poursuites pénales des travailleurs sociaux. Quel équilibre entre éthique et responsabilité ?

Le secret professionnel est un élément essentiel de la relation entre le travailleur social et l'utilisateur. Il n'existe pas de mode d'emploi clés en main du secret professionnel apportant une réponse incontestable à chaque situation. Dans les diverses situations où le travailleur social est amené à transmettre une information, il est important qu'il sache ce qui peut effectivement être transmis.

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le dispositif législatif de droit commun relatif à la responsabilité juridique des travailleurs sociaux
- ✓ Distinguer les professionnels tenus au secret par les textes de ceux tenus par leurs statuts et missions
- ✓ Maîtriser la procédure

PUBLIC PRÉ-REQUIS

Tout professionnel confronté à des questions de responsabilités civile et pénale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Analyse des textes et de la jurisprudence récente ;
- ✓ Travail à partir d'écrits professionnels ;

INTERVENANTS

Annick DORLEANS, Responsable juridique et du Service formation du CASP-ARAPEJ ;
Sylvain LAMOUR, professeur de droit à l'IRFASE et spécialiste des questions de responsabilité pénale des travailleurs sociaux.

CONTENU

- > La responsabilité éthique du travailleur social ;
- > La responsabilité civile : principes généraux, responsabilité contractuelle, responsabilité délictuelle, obligation de moyen et obligation de résultat ;
- > La responsabilité pénale : les différentes infractions pouvant concerner les travailleurs sociaux ;
- > La responsabilité disciplinaire ;
- > Le secret professionnel : définition, sources, personnes soumises au secret, effet, sanctions de sa violation, le droit de parler ;
- > Secret partagé et secret professionnel ;
- > Les écrits et le dossier de l'utilisateur.

CONDITIONS GENERALES (1/2)

Modalités d'inscription :

Le service formation du CASP Arapej propose des **formations classiques**, dans le cadre du plan annuel de formation et des **formations personnalisées**, sur un ou plusieurs thèmes librement choisis par les participants.

Une formation doit réunir **entre 5 et 12 participants**.

Les personnes désirant participer à une ou plusieurs formations sont invitées à remplir **intégralement** le **bulletin d'inscription** ci-dessous, par personne et par formation, et à l'envoyer, **accompagné du règlement correspondant**, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'inscription est retenue, dans la limite des places disponibles, le participant reçoit une **convention bilatérale** ou tripartite en double exemplaire, une **facture** ainsi qu'une **notice d'information** sur les conditions de déroulement propres à la formation sélectionnée (lieu, transports...).

Des conventions annuelles ou pluriannuelles peuvent être conclues avec les entreprises le désirant.

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour **l'ensemble** d'une formation.

Annulation :

Toute annulation doit être signalée le plus tôt possible par voie électronique à l'adresse « **formation@arapej.fr** ».

Pour toute annulation parvenant moins de **quinze (15) jours** avant le début de la formation, **50%** des droits d'inscription resteront acquis au service formation de l'ARAPEJ.

En cas d'absence constatée lors de la formation ou d'annulation reçue moins de **quarante-huit (48) heures** avant son ouverture, **aucun** remboursement ne pourra être effectué.

Sous réserve d'en être informé, le service formation de l'ARAPEJ accepte qu'une tierce-personne **remplace** le participant initialement prévu.

Responsabilités :

Le service formation du CASP Arapej ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la formation par suite d'une **insuffisance d'inscriptions**.

Les participants et l'organisme demandeur en seront immédiatement informés et les règlements effectués seront remboursés ou reportés sur une nouvelle inscription.

Le service formation du CASP Arapej attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propres à chaque formation.

Le programme peut faire l'objet de **modifications** en fonction de l'évolution législative et réglementaire des normes en vigueur. En cas de modifications substantielles, le service formation du CASP Arapej en informera le participant et la dernière version sera communiquée le jour de la formation.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à **mobilité réduite** de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que le service formation de l'ARAPEJ s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

Règlement :

Le prix par jour de formation **classique** est fixé à **deux cent (200) euros** Toutes Taxes Comprises par participant **adhérent** et à **cent cinquante (150) euros** Toutes Taxes Comprises par participant **non-adhérent**.

Le prix par jour de formation **personnalisée** est fixé forfaitairement à **mille deux cent (1200) euros** Toutes Taxes Comprises.

Ces tarifs concernent uniquement les frais de formation. Les repas, le déplacement et l'hébergement restent à la charge des participants ou de l'organisme demandeur.

Le règlement est à effectuer comptant sans escompte lors de l'inscription par **chèque bancaire libellé à l'ordre de "CASP-ARAPEJ "**

L'ensemble des modalités est à régler au préalable par voie électronique.

BULLETIN D'INSCRIPTION (1/2)

Titre de la formation souhaitée

.....

Date(s) soit () jour(s) ouvré(s)

Tarif TTC

Entreprise du participant

Raison sociale

.....

Siret

Code NAF ou APE

Nom du responsable

.....

Adresse

.....

.....

Tél

Fax

Email

Participant

Civilité M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Fonction

.....

Service.....

Adresse

.....

.....

Tél fixe

Tél mobile

Fax

Email

.....

**** Informations obligatoires pour la validation de l'inscription par nos services**

<p>Adresse de facturation si différente <i>[Si une subrogation de paiement est effectuée auprès d'un organisme collecteur, merci de nous l'indiquer]</i></p> <p>Raison sociale</p> <p>.....</p> <p>Siret</p> <p>Code NAF ou APE</p> <p>Nom du responsable</p> <p>.....</p> <p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>Tél</p> <p>.....</p> <p>Fax</p> <p>.....</p> <p>Email</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> J'accepte les conditions générales de vente **</p>	<p><u>Cachet et/ou signature</u> <u>du responsable formation de l'entreprise</u></p> <p>**</p> <p><u>Cachet et/ou signature</u> <u>du participant</u></p> <p>**</p> <p>Fait à</p> <p>Date</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Besoin d'information ou de formation ?

CONTACTEZ-NOUS !

CASP Arapej
88 rue Robespierre 93100 Montreuil
Standard téléphonique : 01 72 63 10 01
Responsable pédagogique : Madame Annick Dorléans 01 84 74 04 73
Email : annick.dorleans@arapej.casp.asso.fr ou formation@arapej.casp.asso.fr